



Carnet d'oncologie



Le Groupe Clinifutur



Clinique Jeanne d'Arc / Les Orchidées
Rue Alsace Lorraine - BP 2001 - 97821 Le Port Cedex
Tél. 02 62 42 88 88 - Fax 02 62 42 88 99
cja@clinifutur.net



Centre de dialyse Sainte-Clotilde
127 rte du Bois de Néfles - BP 105 - 97492 Ste-Clotilde Cedex
Tél. 02 62 48 21 35 - Fax 02 62 48 23 88
dsc@clinifutur.net



Centre de dialyse Jeanne d'Arc
16, rue Jules Ferry- 97420 Le Port
Tél. 02 62 42 43 67 - dja@clinifutur.net



Clinique Saint-Vincent
8, rue de Paris - BP 837 - 97476 Saint-Denis Cedex
Tél. 02 62 40 60 80 - Fax 02 62 40 60 68
csv@clinifutur.net



Clinique Médicale de la Paix
1, av. François Mitterand - BP 109 - 97470 St-Benoît
Tél. 02 62 50 34 89 - Fax 02 62 50 45 19
cme@clinifutur.net



Clinique Saint-Joseph
Rue Roland Garros - 97480 Saint-Joseph
Tél. 02 62 489 489 - Fax : 02 62 489 490



Etablissement du club des 15



Service
d'ONCOLOGIE
et de
RADIOTHÉRAPIE
CLINIQUE SAINTE CLOTILDE

G R O U P
E . D E .
S A N T E
C L I N I
F U T U R

Groupe de santé **CLINIFUTUR**



Sommaire

Introduction	3
Le parcours de soins	4-10
La RCP	4
Le dispositif d'annonce	4
Le PPS	5
Les soins de support	6-7
L'oncogénétique	8
L'oncogériatrie	9
Le PPAC	10
Les thérapeutiques	11-13
La radiothérapie	11
La chimiothérapie	12
Les thérapies ciblées	13
L'hormonothérapie	13
Votre séjour	14-16
Plan du Centre	14
Hôpital de jour	15
Hospitalisation conventionnelle	16
Votre prise en charge	17-18
Couverture sociale ALD	17
Frais de transport	17
Arrêt de travail	18
Aide à domicile	18
Vos droits	19-20
La personne de confiance	19
La personne à prévenir	19
L'accès au dossier medical	19
Informatique et Liberté	20
La CRU	20
Le consentement	
ONCORUN	20
Nos engagements	22-23
Charte de la personne hospitalisée	22
La Cellule qualité	22
Le réseau ONCORUN	22
Surveillance des infections	23
Transfusion	23
L'équipe à votre écoute	24-25
Les médecins	24
Les services	25
Les adresses utiles	26
Le plan d'accès	27



G R O U P
E . D E .
S A N T E
C L I N I
F U T U R



Introduction

Madame, Monsieur,

Votre médecin oncologue vient de vous annoncer le diagnostic de votre maladie et votre traitement va débuter.

La prise en charge de votre pathologie peut faire appel à plusieurs traitements : la radiothérapie, la chimiothérapie, l'hormonothérapie, les thérapies ciblées, associées ou seules.

Ce livret a pour objectif de vous donner des informations sur les traitements, le suivi de votre maladie, les services de soins qui vous accueilleront et les différents soins de support à votre disposition. Enfin, vous trouverez dans ce document toutes les précisions pratiques sur les conditions de votre séjour.

Ce guide s'inscrit dans la volonté que nous avons d'améliorer la relation entre notre équipe et les patients ou les personnes qui les entourent. Il ne pourra pas répondre aux questions individuelles ou spécifiques. Il ne remplace pas la consultation auprès du médecin.

L'équipe d'Oncologie



Le Parcours de Soins

La réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

Vous êtes pris en charge par un médecin oncologue référent qui n'est pas seul à décider des examens à réaliser et/ou de la thérapeutique à suivre. En effet, tous les dossiers des patients vus dans le centre d'oncologie font l'objet d'une étude collégiale lors de réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP). Celles-ci garantissent la définition de la meilleure proposition possible pour le patient.

Le médecin oncologue référent assure alors le lien entre le patient et la RCP. Il coordonne votre prise en charge. Vous pouvez le rencontrer sans difficultés, chaque fois que vous le désirez et de façon régulière tout au long de votre parcours de soins. S'il n'est pas disponible, un de ses confrères, parfaitement au fait de votre état de santé et de votre dossier, vous recevra.



Le dispositif d'annonce

L'ensemble des décisions thérapeutiques vous concernant vous seront présentées lors d'une consultation par votre médecin oncologue référent. Il vous expliquera les raisons du choix de la chimiothérapie et/ou de la radiothérapie, les modalités de traitement ainsi que les effets secondaires auxquels vous pourrez vous attendre. Vous serez invité à poser les questions qui vous préoccupent. Vous serez éventuellement orienté vers différents professionnels pouvant vous apporter un soutien face à vos difficultés : assistant social, psychologue, socio-esthéticien...



Le Programme personnalisé des soins (PPS)

Au terme de cette rencontre, le médecin vous remettra votre **programme personnalisé de soins (PPS)** contenant les étapes du processus de traitement, ainsi que l'ensemble de vos ordonnances.

Avant de débuter vos soins, vous bénéficierez d'une rencontre avec un(e) infirmier(e) de chimiothérapie et/ou un(e) manipulateur(rice) en radiothérapie qui vous présentera le service dans lequel vous serez reçu, ainsi que tout ce qui concerne vos soins tant du point de vue pratique (déroulement et fréquence des séances) que des effets directs des traitements (effets secondaires, conduites à tenir...). Des fiches d'information concernant les effets secondaires des traitements vous seront également fournies.

PROGRAMME PERSONNALISE DE SOINS		
NOM : DATE DE NAISSANCE : PERSONNE DE CONFIANCE : MEDICIN TRAITANT : DR ONCOLOGUE REFERENT : DR RADIOONCOLOGUE REFERENT : DR CHIRURGIEN REFERENT : DR	PRÉNOM : NUMERO ONCO : TEL : 0262 462040 TEL : 0262 462040 TEL : 0262 XXXXXX	DIAGNOSTIC
REUNION DE CONCERTATION PLURI DISCIPLINAIRE (RCP) Décision : Chirurgie et radiothérapie post-opératoire Date :		
CHIRURGIE Type d'intervention : Date :		
CHIMIOTHÉRAPIE Protocole : Nombre de cycles : Date de début :		
RADIOONCOLOGIE Protocole : Date de début :		
HORMONOTHERAPIE Protocole : Date de début :		
BILAN Examens cliniques tous les 3 mois et bilans radiologiques tous les 6 mois.		
CONSEILS DES SOINS À DÉROULEMENT DU TRAITEMENT L'ensemble des soins dans le centre d'oncologie et dans les cliniques partenaires. DÉBUT DU TRAITEMENT : 01/01/2010 Fin de la prise en charge : 31/12/2010 DÉBUT DE LA CHIMIOTHÉRAPIE : 01/01/2010 Fin de la chimiothérapie : 31/12/2010 DÉBUT DE LA RADIOTHÉRAPIE : 01/01/2010 Fin de la radiothérapie : 31/12/2010 DÉBUT DE LA HORMONOTHERAPIE : 01/01/2010 Fin de la hormonothérapie : 31/12/2010 LA PSYCHIATRIE : L'ASSISTANTE SOCIALE : L'ESTHÉTICIENNE : LE SOCIO-ESTHÉTIQUE : L'ARTICULATION :		
CONSEILS DES SOINS À DÉROULEMENT DU TRAITEMENT L'ensemble des soins dans le centre d'oncologie et dans les cliniques partenaires. DÉBUT DU TRAITEMENT : 01/01/2010 Fin de la prise en charge : 31/12/2010 DÉBUT DE LA CHIMIOTHÉRAPIE : 01/01/2010 Fin de la chimiothérapie : 31/12/2010 DÉBUT DE LA RADIOTHÉRAPIE : 01/01/2010 Fin de la radiothérapie : 31/12/2010 DÉBUT DE LA HORMONOTHERAPIE : 01/01/2010 Fin de la hormonothérapie : 31/12/2010 LA PSYCHIATRIE : L'ASSISTANTE SOCIALE : L'ESTHÉTICIENNE : LE SOCIO-ESTHÉTIQUE : L'ARTICULATION :		
Le PPS est établi à un moment précis de la prise en charge et donc est susceptible d'évolution : il peut être complété, modifié, voire remplacé. Document rédigé selon les critères de l'INCA.		

Enfin, nous communiquerons les informations concernant les modalités de votre prise en charge, l'évolution de vos traitements et de votre état de santé à votre médecin traitant. Cette étape d'articulation avec la médecine de ville (votre médecin traitant référent) est un gage de sécurité et de continuité des soins. Cette approche globale et partagée est un atout majeur pour la qualité de votre prise en charge tout au long du processus de soins.



Les Soins de support⁽¹⁾



La prise en charge d'un cancer ne s'arrête pas au traitement de la seule maladie. Des soins appelés soins de support existent pour vous assurer la meilleure qualité de vie possible. Ces soins contribuent à soulager les effets indésirables des traitements, à atténuer la fatigue ou la douleur et vous apportent un soutien physique, psychologique ou social tout au long de la maladie et après le cancer.

Soutien psychologique

La traversée de l'épreuve du cancer induit des souffrances psychologiques. Une psychologue peut vous aider ainsi que vos proches à trouver un apaisement. N'hésitez pas à la solliciter directement ou par le biais de l'équipe soignante.



Service social

Les patients atteints de cancer peuvent avoir recours à une aide sociale adaptée. Une assistante sociale peut par exemple vous accompagner dans les démarches sociales liées à la vie quotidienne et professionnelle. N'hésitez pas à la contacter. En effet elle connaît parfaitement les circuits administratifs et pourra faciliter vos démarches.



La socio-esthétique

Lorsque le cancer modifie votre apparence, comme par exemple lorsque vos cheveux tombent, des professionnels appelés socio-esthéticiens peuvent vous accompagner et vous conseiller. Le socio esthéticien vous apportera des conseils et des soins adaptés tout au long de votre parcours de soins. Il vous prodigera une aide à l'amélioration de l'image de soi par des soins esthétiques (coiffure, maquillage, manicure,etc).



Les Soins de support⁽²⁾



A l'écoute de la douleur

La douleur (conséquence des traitements ou de la maladie) peut être prise en charge par un médecin algologue (spécialiste de la douleur).

Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou en phase terminale. Ils peuvent être mis en place à différentes périodes de la maladie. Une hospitalisation en unité de soins palliatifs peut ainsi permettre de soulager temporairement le patient avant un retour dans une unité de soins traditionnelle.



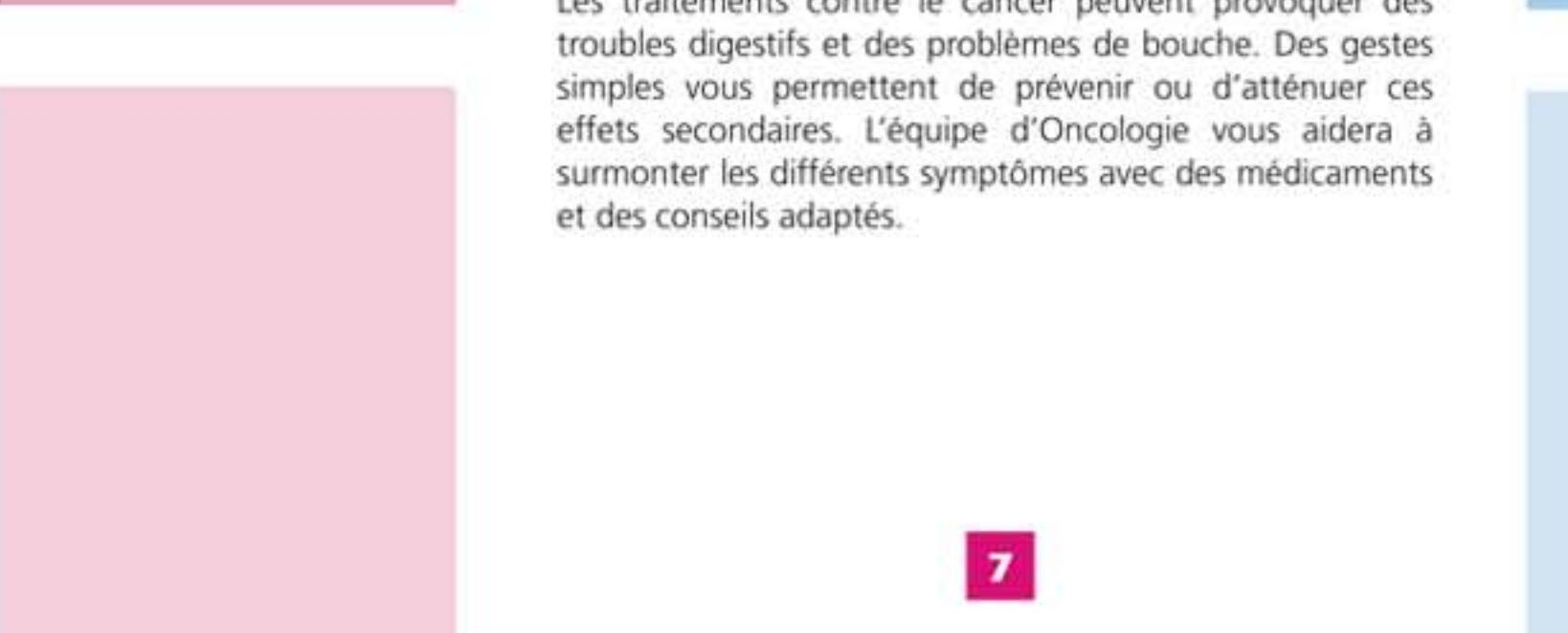
Activité physique et Cancer

Une activité physique adaptée vous permet de mieux vivre au quotidien. Elle peut aussi réduire le risque de récidive de la maladie.



Prise en charge de la fatigue

La fatigue accompagne souvent les traitements du cancer. Elle peut aussi se prolonger après la maladie. L'équipe médicale et paramédicale vous aidera à mieux la définir, l'atténuer et mieux la supporter.



Nausées, vomissements, diarrhées et problèmes buccaux

Les traitements contre le cancer peuvent provoquer des troubles digestifs et des problèmes de bouche. Des gestes simples vous permettent de prévenir ou d'atténuer ces effets secondaires. L'équipe d'Oncologie vous aidera à surmonter les différents symptômes avec des médicaments et des conseils adaptés.



L'Oncogénétique



L'identification de gènes de prédisposition a permis l'introduction de nouveaux tests génétiques destinés aux personnes dont les antécédents médicaux, personnels et/ou familiaux, sont évocateurs d'une forme héréditaire de cancer. Le diagnostic de ces prédispositions est mis en oeuvre par le dispositif national d'oncogénétique qui comprend des consultations. Il concerne des personnes malades (cas index) ou des membres non malades de leur famille (apparentés) qui doivent se voir proposer ensuite une prise en charge personnalisée.

Cette prise en charge est fondée sur la surveillance et/ou la chirurgie prophylactique, adaptée aux différents risques tumoraux associés à l'altération génétique identifiée.

Une consultation d'oncogénétique est mise à disposition et assurée par le Dr Greget en collaboration avec le Dr CARTAULT (CHU) puis avec une plateforme de génétique de l'institut Paoli Calmettes à Marseille.



L'Unité Fonctionnelle d'Oncogériatrie



L'objectif de cette unité est l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer. Cette unité permet aux oncologues et radiothérapeutes de repérer les personnes âgées atteintes de cancer à risque de mauvaise tolérance d'un traitement anticancéreux parce qu'ils présentent une dénutrition, des comorbidités, une polymédication, des troubles cognitifs.... Il permet ainsi d'identifier les patients devant bénéficier d'une consultation adaptée aux anomalies dépistées et/ou d'une évaluation gériatrique approfondie (EGA) avant de commencer le traitement anticancéreux. Cette unité s'intègre dans le cadre du déploiement national d'unités de coordination en oncogériatrie (UCOG).

Le Dr GASNIER assure (en plus de l'oncologie médicale) la responsabilité de cette unité. Une collaboration avec un médecin gériatre (Dr FOUCRET). L'évaluation des patients se fait lors d'une hospitalisation de jour (permettant une prise en charge pluri-disciplinaire).



Le programme personnalisé après le cancer

Lorsque votre traitement anti-cancéreux est arrivé à son terme, votre Oncologue vous remettra votre programme personnalisé après cancer.

Le programme personnalisé de l'après-cancer s'inscrit dans le cadre de deux grandes priorités du Plan cancer : la personnalisation du parcours de soins des patients et l'accompagnement de l'après-cancer, tant au niveau médical que social. Conduit avec et par les médecins traitants, le PPAC prend le relais du programme personnalisé de soins (PPS) en fin de traitement pour acter l'entrée dans une nouvelle période de la prise en charge, celle de l'après cancer (ou de l'après traitement). Il est destiné à être remis au patient à la fin des traitements actifs, pour lui permettre d'intégrer dans sa vie quotidienne son suivi, adapté à ses besoins et révisable au fil du temps.

SERVICE D'ONCOLOGIE

PROGRAMME PERSONNALISE APRES CANCER PPAC

Le 28 août 2013

NOM patient:
PRENOM patient:
DDM patient:
NOM/PRénom patient à donner

Monsieur, Madame,

Vous avez terminé votre traitement à la Clinique Sainte Odile en chimio, chimiothérapie, radiothérapie, etc...

Vous allez retrouver votre cadre de vie, vous engager dans de nouveaux projets. Nous vous souhaitons le meilleur dans cette nouvelle période.

Dans les mois à venir, nous rentrons à votre disposition pour assurer un suivi attentif de votre santé et de votre qualité de vie.

À cet effet, votre Oncologue à la Clinique Sainte Odile, le Docteur vous a remis votre programme de suivi.

Document de liaison entre la fin de vos traitements et le début de votre surveillance, il concerne les éléments essentiels à votre suivi et, éventuellement, à la poursuite d'un traitement à domicile. Il vous permettra de programmer vos activités en fonction de votre calendrier personnalisé de surveillance.

PROGRAMME PERSONNALISE APRES CANCER PPAC

CALENDRIER PROPOSE

Siège ou localisation de surveillance	Activité	Assesseur clinique	Évaluateur complémentaire
0 mois	Chimiothérapie	Assesseur clinique	
0 mois	Radiothérapie institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
0 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	
0 mois	Radiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
12 mois	Chimiothérapie	Assesseur clinique	
12 mois	Oncologue institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
18 mois	Chimiothérapie	Assesseur clinique	
18 mois	Oncologue institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
24 mois	Chimiothérapie institut	Assesseur clinique	
24 mois	Oncologue institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
30 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
36 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
48 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
54 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
60 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
66 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
72 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
78 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
84 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
90 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
96 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
102 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
108 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
114 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
120 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
126 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
132 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
138 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
144 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
150 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
156 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
162 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
168 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
174 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
180 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
186 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
192 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
198 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
204 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
210 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
216 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
222 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
228 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
234 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
240 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
246 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
252 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
258 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
264 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
270 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
276 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
282 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
288 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
294 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
300 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
306 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
312 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
318 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
324 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
330 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
336 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
342 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
348 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
354 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
360 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
366 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
372 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
378 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
384 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
390 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
396 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
402 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
408 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
414 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
420 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
426 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
432 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
438 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
444 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
450 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
456 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
462 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
468 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
474 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
480 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
486 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
492 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
498 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
504 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
510 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
516 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
522 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
528 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
534 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
540 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
546 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
552 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
558 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
564 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
570 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
576 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
582 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
588 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
594 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
600 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
606 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
612 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
618 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
624 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
630 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
636 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
642 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
648 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
654 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
660 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
666 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
672 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
678 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
684 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
690 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
696 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
702 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
708 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
714 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
720 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
726 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
732 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
738 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
744 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
750 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
756 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
762 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
768 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
774 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
780 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
786 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
792 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
798 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
804 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
810 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
816 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
822 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
828 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
834 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
840 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
846 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
852 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
858 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
864 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
870 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
876 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
882 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
888 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
894 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
900 mois	Chimiothérapie institut ou radiothérapeute	Assesseur clinique	
906 mois	Oncologue institut	Assesseur clinique	Évaluateur par oncologue
912 mois	Chimiothérapie institut ou		



La Chimiothérapie

Les médicaments utilisés en chimiothérapie sont d'une grande efficacité avec une toxicité de mieux en mieux maîtrisée. Ils sont utilisés soit seuls, soit associés à un autre traitement, chirurgical ou radiothérapeutique.

L'indication de chimiothérapie, le choix des médicaments et la façon de les administrer dépendent de multiples facteurs au premier rang desquels figure le type de tumeur traitée. Le plus souvent, la chimiothérapie est délivrée par voie intraveineuse en perfusion de durée variable selon les produits. Les médicaments de chimiothérapie sont souvent irritants pour les veines périphériques. Ainsi, l'administration de votre chimiothérapie nécessite la pose d'une chambre implantable ou port-à-cath (PAC) ou cathéter périphérique (PICC Line).

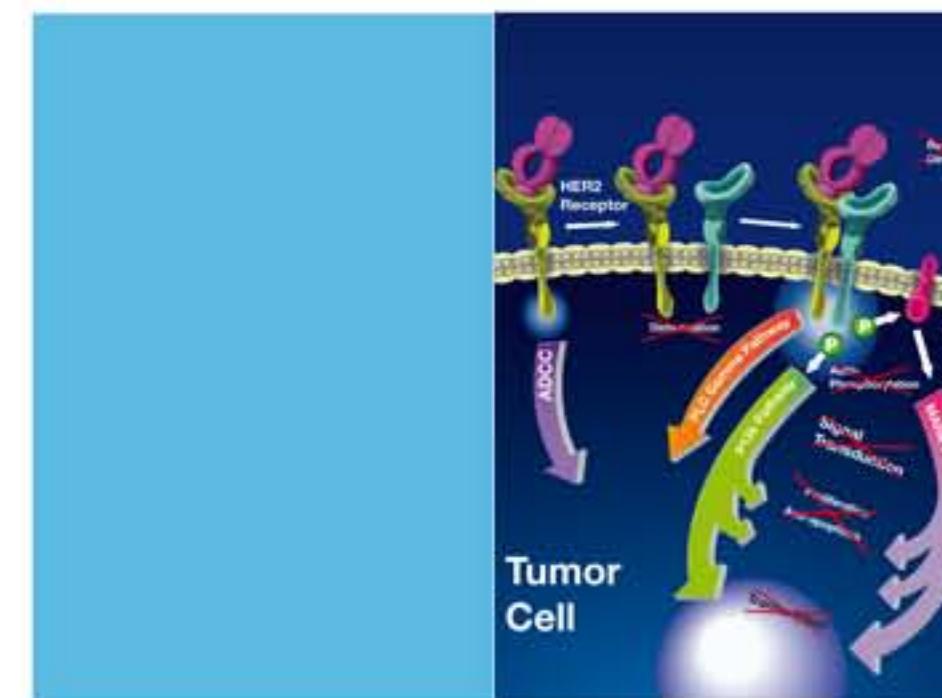


Le traitement de chimiothérapie peut être délivré :

- En hospitalisation classique de un ou quelques jours, lorsqu'il y a nécessité d'une surveillance particulière.
- En hospitalisation de jour, dans le service de chimiothérapie ambulatoire, pour une durée de quelques heures. Vous rentrez le soir à la maison.



Les Thérapies ciblées l'hormonothérapie

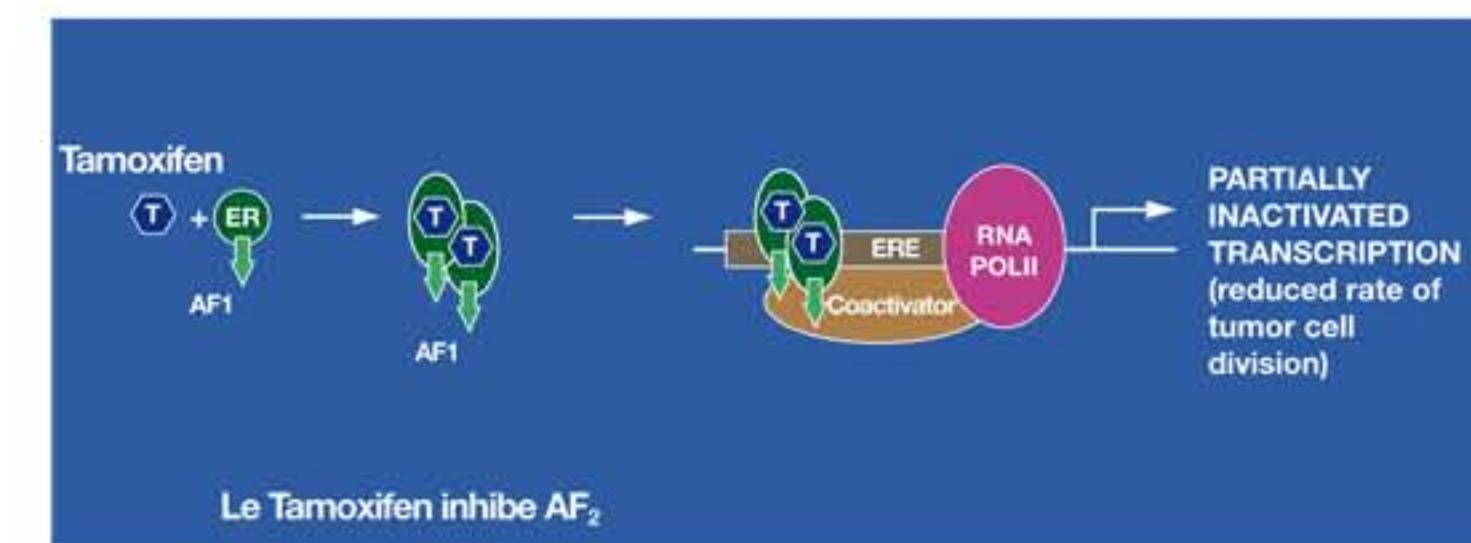


Les thérapies ciblées

Les avancées en recherche médicale ont permis d'identifier d'autres mécanismes de prolifération de cellules cancéreuses. Des molécules ont pu être élaborées afin de contrer certains de ces mécanismes. Leurs avantages est d'agir spécifiquement sur les cellules cancéreuses et ainsi de limiter la toxicité du traitement. Ces traitements sont ciblés sur les cellules tumorales. De nouvelles molécules apparaissent chaque année pour élargir le panel de ces traitements innovants.

L'hormonothérapie

L'hormonothérapie est un traitement général utilisé dans les cancers « hormono-dépendants » dont les deux principaux sont les cancers du sein et de la prostate. Ces tumeurs expriment des récepteurs hormonaux à la surface de leurs cellules. Elles sont sensibles aux hormones et leur prolifération peut ainsi être inhibée par un traitement spécifique.





Plan du Centre

Niveau -1 :

Secrétariat, secteur de consultations : oncologie, radiothérapie, psychologue.
Service de jour de chimiothérapie
Service de radiothérapie
Scanner de centrage

Rez-de-chaussée :

Centre de la douleur
Hôpital de jour de soins palliatifs
Bureau des entrées d'hospitalisation

Quatrième étage :

Service d'hospitalisation oncologie
Unité de soins palliatifs

Accueil-Réception

Le personnel d'accueil au premier sous-sol se tient à votre disposition pour vous renseigner, vous guider ou recueillir toutes vos remarques ou suggestions. Le point d'accueil principal du service assure une permanence de 7h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Admissions

Dans la mesure où il existe un hôpital de jour ainsi qu'un service d'hospitalisation complète, c'est votre médecin référent qui vous proposera la modalité la mieux adaptée à votre état de santé et aux traitements qui vont être réalisés.



Vous devez vous rendre au secrétariat du centre d'oncologie et de radiothérapie.

Documents à fournir :

- Carte vitale et attestation à jour.
- Pièce d'identité
- Justificatif d'adresse
- Carte de mutuelle
- Votre dossier médical si vous en disposez sinon les courriers de votre médecin
- Les radiographies, scanners (sur films ou CD-Roms), les résultats d'examens médicaux et d'analyses biologiques, les résultats de tout examen effectué précédemment,
- Vos ordonnances de médicaments habituels

Un personnel administratif se chargera des modalités de votre entrée et de votre sortie de l'hôpital de jour.



Hospitalisation Conventionnelle

Ce service comporte 30 lits d'hospitalisation.

Vous devez vous rendre au bureau des entrées de la clinique situé au rez-de-chaussée.

Documents à fournir :

- Carte vitale et attestation à jour
- Bulletin d'admission remis par le secrétariat d'oncologie
- Prise en charge de votre mutuelle
- Une pièce d'identité
- Un justificatif d'adresse
- Ordonnance de médicaments usuels

Les frais d'hospitalisation comprennent :

- Les frais de séjour et de traitement
- Le forfait journalier
- Le supplément pour chambre individuelle (sur votre demande)

Ils sont principalement pris en charge par votre caisse d'assurance maladie et par votre mutuelle complémentaire. La part non prise en charge vous sera facturée à la sortie de l'établissement.

Votre sortie

Le médecin oncologue qui vous prend en charge décide de la date de votre sortie.

Le jour de votre départ, un soignant vous remet si nécessaire les ordonnances, feuilles de maladie, feuille d'arrêt de travail, bons de transport et convocation pour les prochains rendez-vous. Vous devez vous présenter à la caisse de l'établissement afin de régler les prestations à votre charge (téléphone, télévision...). Il vous sera remis le bulletin de situation qui vous servira de justificatif d'hospitalisation et d'arrêt de travail couvrant la période d'hospitalisation.



La Prise en Charge Financière de votre Maladie

Couverture sociale

Dès qu'un cancer est diagnostiqué, les soins relatifs à la maladie sont pris en charge à 100% (à l'exception du forfait d'hospitalisation). Pour obtenir une couverture sociale dite d'ALD (AFFECTION LONGUE DUREE), votre **médecin traitant** adresse dès le diagnostic de votre maladie un formulaire spécial à votre centre de sécurité sociale. L'obtention de la prise en charge à 100% peut prendre quelques semaines, néanmoins cette procédure est rétroactive à la date du diagnostic de votre maladie. Les frais engagés dans les premiers temps pour vos soins, vous seront donc remboursés ultérieurement.



Frais de transport

L'assurance maladie prévoit la prise en charge des frais de transports dans le cadre de votre traitement si votre état de santé le nécessite. Pour cela, une prescription vous sera délivrée par le secrétariat du centre d'oncologie et de radiothérapie.

Un parking est mis à disposition du patient et sera gratuit lors du traitement de chimiothérapie et de radiothérapie.



La Prise en Charge Financière de votre Maladie

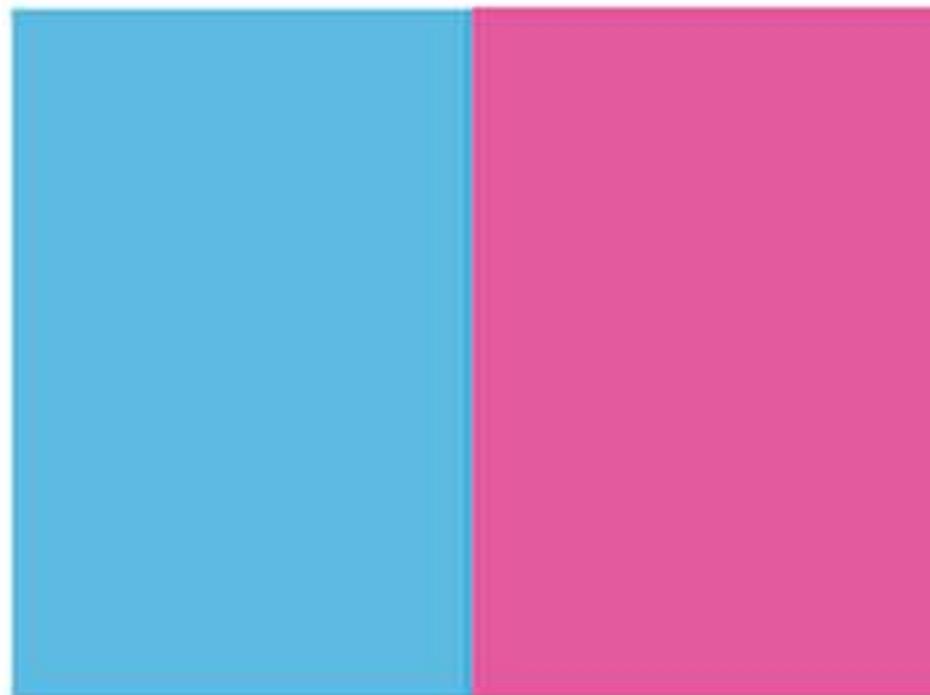


Arrêt de travail

Pendant votre arrêt de travail, vous recevez une indemnité journalière versée par la sécurité sociale (pour une période limitée à trois ans). Il en est de même si vous êtes demandeur d'emploi. Vous pouvez également percevoir un complément de salaire spécifique selon votre statut professionnel (employé, fonctionnaire, indépendant) ou la convention collective de votre entreprise. Le motif d'arrêt de travail est couvert par le secret professionnel.

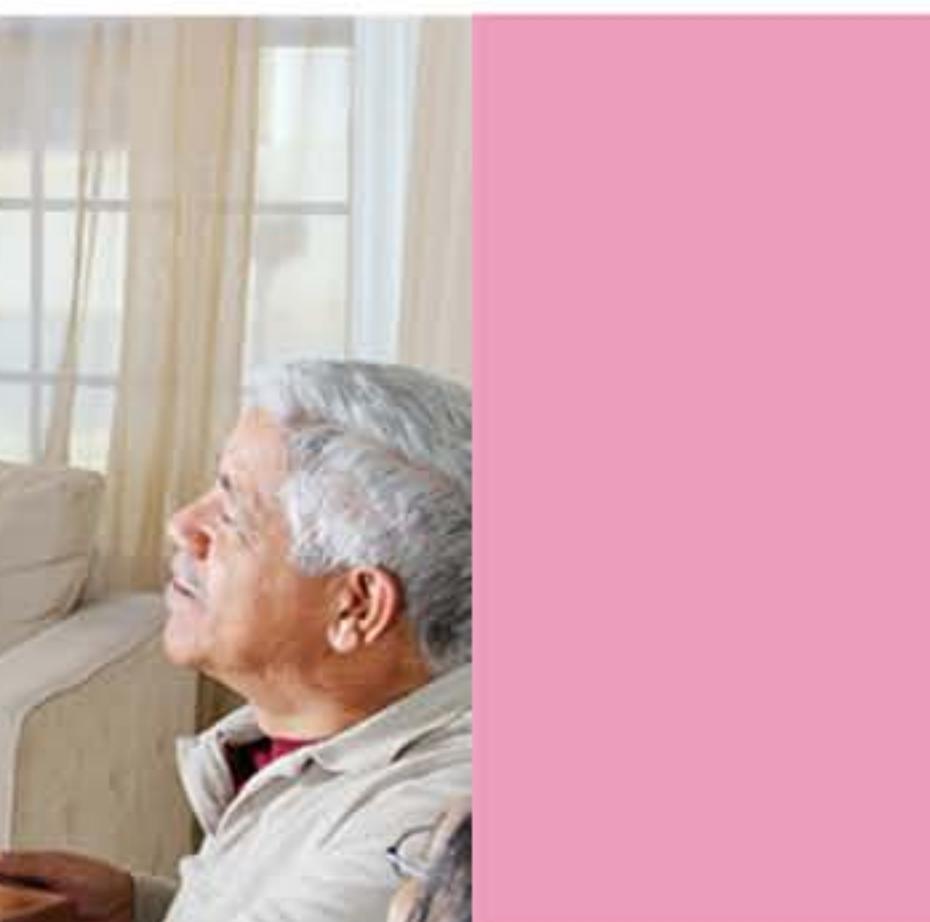


Vos Droits



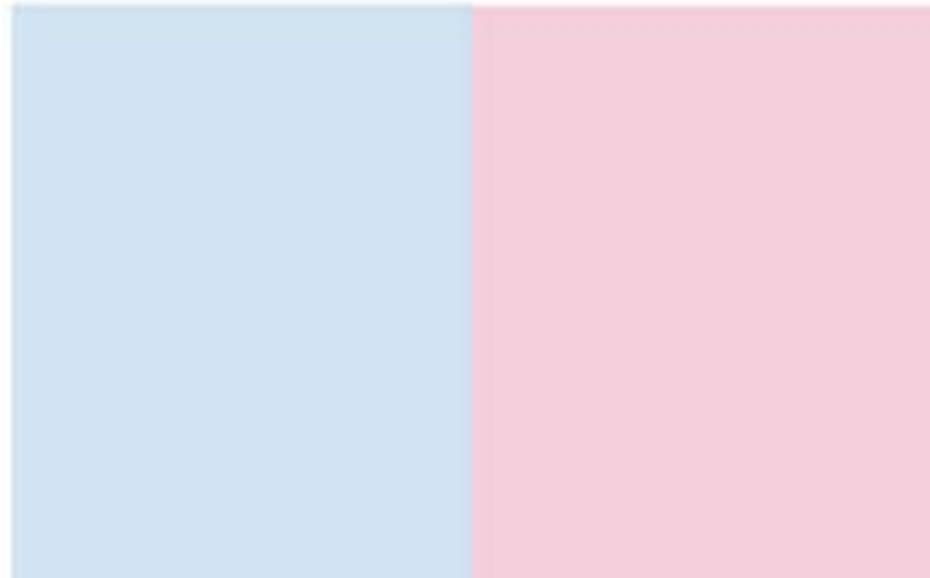
La personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et de l'article L.1111-6 du code de la santé publique, il vous est possible de désigner une personne de confiance (parent, ami, médecin traitant), librement choisie par vous et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre pendant votre séjour. Cette désignation se fait par écrit, elle est révocable à tout moment.



Aide à domicile

Si vous n'êtes pas hospitalisé, et qu'il vous est difficile d'assumer les tâches quotidiennes, vous pouvez faire une demande d'aide ménagère auprès du Conseil Général de votre département. Vous pouvez être aidé dans votre démarche par l'Assistante Sociale.



Modalités d'accès au dossier médical

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, et à son décret d'application du 29 avril 2002 vous pouvez avoir accès à votre dossier médical en vous adressant à la direction de l'établissement (courrier à faire sur place ou à envoyer).

Vous pouvez soit consulter votre dossier sur place (avec éventuellement remises de copies), soit en recevoir une copie par courrier. Les frais de délivrance de copie et d'envoi le cas échéant, sont à votre charge et vous seront facturés. Votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.





Vos Droits

Informatique et libertés

La Clinique Sainte Clotilde a mis en place un dossier administratif et médical informatisé dans le strict respect du secret médical et de la réglementation en vigueur. Votre dossier est unique quels que soient le nombre de séjours et le lieu de la prise en charge dans l'établissement. Il est réservé à l'usage exclusif des professionnels de santé. Sauf refus de votre part, vos données administratives et médicales sont enregistrées dans ce dossier.

Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de Prise en Charge

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches. Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la direction.



Votre Consentement

Votre médecin oncologue référent vous demandera de signer un consentement spécifique concernant la présentation de votre dossier en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) dans le cadre du réseau d'Oncologie de la Réunion ONCORUN.

Cette pluri-disciplinarité de compétences (radiologues, chirurgiens, anatomo-pathologiste, oncologues médicaux, radiothérapeutes...) est une garantie de qualité, de coordination et de continuité des traitements dans votre parcours de soins.

Un acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé.

Votre médecin référent s'assurera que vous soyez suffisamment informé et éclairé sur les divers traitements qu'il vous proposera de recevoir. Ce consentement éclairé vous permettra d'entrer dans le processus de soins en instaurant un lien de confiance avec votre oncologue.





Nos Engagements

Charte de la personne hospitalisée

L'établissement met tout en oeuvre pour préserver le respect de votre intimité tout au long de votre hospitalisation et pour garantir la confidentialité des informations vous concernant. Le document intégral est accessible en plusieurs langues sur le site internet : www.santé.gouv.fr.

Comité de Lutte contre la Douleur

« Vous avez mal, parlez-en, » «toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... » Article L.1110-5 du code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant, vous aiderait les médecins à mieux vous soulager. Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

Réseau régional d'Oncologie (ONCORUN)

Le réseau ONCORUN assure la coordination de la prise en charge des patients cancéreux de la Réunion.

Il élabore les référentiels régionaux, coordonne les réunions de concertation pluri-disciplinaire à la base des décisions thérapeutiques. Il participe au déploiement du dossier communiquant de cancérologie et permet à tous les médecins qui vous prennent en charge d'être informés en temps réel des décisions vous concernant.



Nos Engagements

Lutte contre les Infections Nosocomiales

Qu'est ce qu'une Infection Associée aux Soins ?

Il s'agit d'une infection non présente à l'admission du patient et qui survient lors de sa prise en charge. Une infection associée aux soins est aussi appelée Infection Nosocomiale quand elle est attrapée dans un établissement de santé. Votre établissement de santé possède une équipe de spécialistes de la lutte contre les IAS : l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) qui travaille en relation avec l'ensemble des professionnels médicaux et non médicaux.

Sécurité transfusionnelle

Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité transfusionnelle et Hémovigilance.



L'Équipe à votre écoute



LES MEDECINS

Docteur Gilles BAUMONT – Radiothérapeute-Oncologue
Docteur Olivier GASNIER – Oncologue Médical
Docteur Sandra GREGET – Radiothérapeute-Oncologue
Docteur Jean-Luc RATOANINA – Radiothérapeute-Oncologue
Docteur Mickaël BEGUE – Radiothérapeute-Oncologue

Les horaires de consultation de chaque médecin sont accessibles au secrétariat du service d'Oncologie :

02 62 48 20 40



L'Équipe à votre écoute



SECRETARIAT D'ONCOLOGIE

02 62 48 20 40
02 62 48 23 78
02 62 48 20 42
02 62 48 15 64

secretariat.oncologie.csc@clinifutur.net



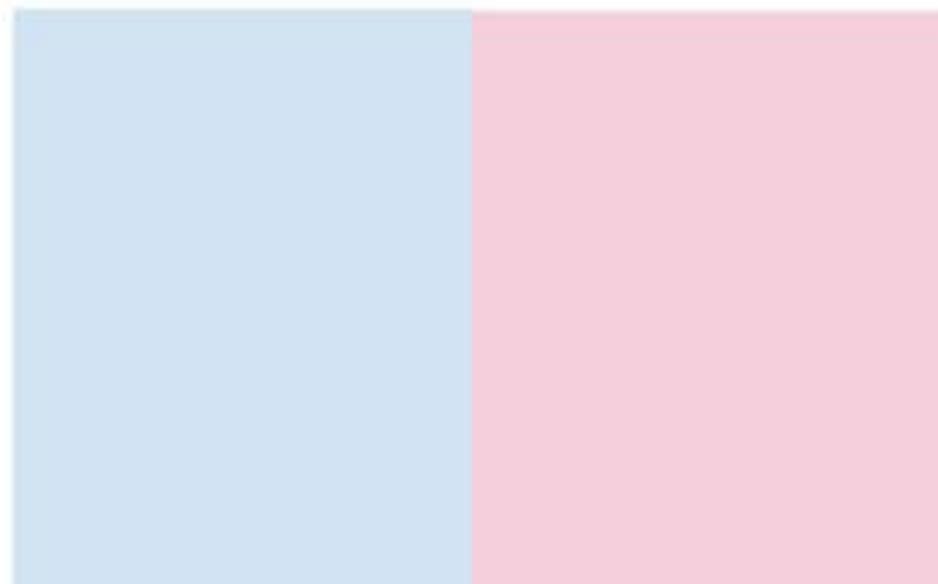
SECRETARIAT DE RADIOTHERAPIE

02 62 48 64 36
secretariat.radiotherapie.csc@clinifutur.net



SECRETARIAT DE GESTION DES DOSSIERS MEDICAUX

02 62 48 20 42
secretariat.oncologie.csc@clinifutur.net



SERVICE D'HOSPITALISATION

Poste infirmier : 02 62 48 21 23
Responsable du service Madame Céline COLIN :
02 62 48 64 40
celine.colin@clinifutur.net

HOPITAL DE JOUR CHIMIOTHERAPIE

Poste infirmier : 02 62 48 20 48
Responsable du service Madame Céline COLIN

HOPITAL DE JOUR DE CHIMIOTHERAPIE DES ORCHIDEES

Poste infirmier : 0262 42 88 16

UNITE DE PHYSIQUE MEDICALE

José ALEMAN, radiophysicien
Arnaud SAUDO, radiophysicien
Youssef SLAMA, radiophysicien

SERVICE DE RADIOTHERAPIE

Référente en radiothérapie Madame Nathalie Gomez :
02 62 48 15 69

Postes de traitement
« Jasmin » : 02 62 48 15 59
« Aloès » : 02 62 48 20 45

LA PSYCHOLOGUE

Madame Isabelle SERVANT : 02 62 48 23 73
isabelle.servant@clinifutur.net

L'ASSISTANTE SOCIALE

Madame Patricia KBIDI : 02 62 48 20 41

LE SOCIO ESTHETICIEN

Monsieur Guillaume KICHENAMA : 02 62 48 20 48



INSITUT NATIONAL DU CANCER (INCA)

Tél : 01 41 10 50 00

L'INCA est une agence sanitaire et scientifique qui a pour ambition de contribuer à diminuer la mortalité par cancer en France et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer.

www.e-cancer.fr

LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE REUNION

Tél : 02 62 20 12 11

Collecte des fonds pour la recherche fondamentale et met à disposition de la documentation préventive.

RUN DEPISTAGE

Tél : 02 62 30 90 90

Participe à la prévention et au dépistage du cancer du sein, et des cancers colo-rectaux

ONCORUN

Tél : 02 62 29 96 19

Réseau de cancérologie de la réunion

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Tél : 01 53 55 24 00

Le service « actions pour les malades » de la ligue agit pour les malades et leurs proches en privilégiant la mission sociale que la Ligue s'est fixée dès sa fondation en 1918.

www.ligue-cancer.asso.fr

ECOUTE CANCER

Tél : 02 62 300 600

Des bénévoles vous accueillent par téléphone et vous produisent une écoute bienveillante.

L'établissement est situé

127 route du Bois de Nèfles
Sainte Clotilde

Notre accueil est situé au niveau -1

Tél : 02 62 48 20 40

Horaires de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi

